

Lignes directrices pour les activités scoutes

Il existe différents types d'activités scoutes et elles diffèrent d'une unité à l'autre, d'une branche à l'autre. Les lignes directrices présentées ici sont des guides pour vous aider à bien planifier votre activité en fonction des exigences de l'ASC et du district. Référez-vous au document [Rôles et exigences](#) pour vous assurer de la conformité des personnes présentes à vos activités.

Exigences pour toutes les types d'activités scoutes :

- Seuls les jeunes inscrits au SISC à cette unité ou participant comme Scout d'un jour peuvent être présent
- Les rations adulte/jeune doivent être maintenus
- Seuls les adultes inscrits comme membre régulier conforme comptent dans les ratios
- Des membres réguliers certifiés en secourisme général doivent être présents en tout temps.
- Une trousse de premiers soins adaptée à l'activité doit être accessible par tous
- Une liste des personnes présentes avec les contacts d'urgence doit être accessible
- Pour toutes les activités se déroulant à l'extérieur alors que la température risque d'être moins de 0 degré Celsius, il doit avoir une membre adulte régulier détenant le brevet 'Activités d'hiver'

Exigences en matière de formation en secourisme :

- Activités en milieu urbaine
 - A lieu dans un endroit urbain où l'accès aux soins d'urgence est rapide et certain
 - Ces activités ont généralement lieu à votre lieu de rencontres régulières ou à proximité de celui-ci
 - Il doit y avoir au moins 1 adulte certifié en secourisme général (ou une certification plus grande)
- Activités en milieu non urbain
 - A lieu dans un endroit plus éloigné où l'accès aux soins d'urgence n'est pas rapide mais quand même certain (ex. base de plein air à moins de 60 minutes d'un hôpital)
 - Il doit y avoir au moins 2 adultes certifiés en secourisme général (ou une certification plus grande)
- Activités en milieu éloigné
 - A lieu dans un endroit éloigné où le temps d'attente pour des soins d'urgence est au-delà de 60 minutes ou même incertain (ex. canot-camping dans un endroit isolé, une randonnée au haut d'une montagne)
 - Il doit y avoir au moins 1 adulte certifié en secourisme en milieu éloigné et un adulte certifié en secourisme général (ou une certification plus grande)

Types d'activités scoutées et ses exigences :

Note importante au sujet de l'approbation des activités : Une personne participant à l'activité, peu importe le type d'activité, ne peut approuver l'activité au SISC, que ce soit au niveau du groupe ou du district.

1. Les réunions régulières d'unité
 - Ces rencontres ont lieu à l'endroit et l'heure indiqué au SISC
 - Aucune approbation n'est exigée pour ces rencontres
 - Les participants jeunes sont inscrits au SISC ou participent en tant que Scout d'un jour
 - Les adultes présents sont des bénévoles inscrits et conformes, un bénévole invité ou un bénévole occasionnel
 - Les parents peuvent être présents comme observateurs
2. Activités ou sorties spéciales sans découcher
 - Ces activités ont lieu à des endroits et/ou des heures différentes des réunions régulières
 - Les activités de financement sont incluses dans cette catégorie
 - L'activité se déroule pendant le jour et ne dépasse pas une journée (aucun découcher)
 - La demande au SISC doit être faite et le plan doit être soumis au moins 5 jours avant l'activité
 - L'approbation au niveau du groupe seulement est nécessaire – par le responsable de groupe ou le président de groupe (ou leur délégué)
 - Une lettre aux parents ainsi que leur permission est nécessaire
 - Des bénévoles occasionnels peuvent se joindre à cette activité mais ne prennent pas un rôle de responsable des jeunes.
3. Activités ou sorties avec un découcher
 - Seuls les jeunes inscrits au SISC comme membre jeune peuvent y participer; le Scout d'un jour ne peut participer aux activités avec découcher
 - Ces activités ont lieu sur plus d'un jour ou pendant les heures de la nuit
 - La demande au SISC doit être faite et le plan doit être soumis au moins
 - i. 21 jours avant le début de l'activité pour une activité ayant lieu dans le district
 - ii. 45 jours avant le début de l'activité pour une activité ayant lieu à l'extérieur du district
 - iii. 90 jours avant le début de l'activité pour une activité ayant lieu à l'extérieur du pays.
 - L'approbation se fait en premier au niveau du groupe (président ou un délégué) et par la suite au niveau du district (responsable du groupe ou un commissaire/commissaire-adjoint)
 - Si le coucher est à l'extérieur, sans chauffage, pendant la période que les nuits descendent en bas de 0 degré Celsius, le brevet Camping d'hiver léger (TEC 0003) est nécessaire (au moins un membre adulte régulier présent)
 - Si le coucher est à l'extérieur, avec une source de chauffage, pendant la période que les nuits descendent en bas de 0 degré Celsius, le brevet Camping d'hiver lourd (TEC 0004) est nécessaire (au moins un membre adulte régulier présent).